

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID: 001-210101739-20251007-2025\_167\_DEC-DE

## DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Révision et réparation du véhicule U20 / Société CASSANI-DUBOIS

/ Attribution (1.1)

Service: Pôle opérationnel (SC - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU le budget 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la révision, aux passages Air et Mines et aux réparations du véhicule type U20 immatriculé AC-670-QD,

**CONSIDÉRANT** qu'un devis a été demandé à la société CASSANI-DUBOIS et analysé par les services techniques qui proposent de retenir cette offre, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 4 916.81 € HT, soit 5 900.17 € TTC,

## DÉCIDE

**DE RETENIR** l'offre de l'entreprise CASSANI-DUBOIS, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 916.81 € HT, soit 5 900.17 € TTC, concernant la révision, les passages Air et Mines et les réparations du véhicule type U20 immatriculé AC-670-QD,

DE SIGNER ledit devis ainsi que toutes les pièces annéxes.

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 08 octobre 2025.

Le Maire,

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 octobre 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 10 octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 10/10/2025 Reçu en préfecture le 10/10/2025 Publié le ID: 001-210101739-20251007-2025\_167\_DEC-DE